

**POLE ATTRACTIVITE ET RELATIONS AVEC LES
TERRITOIRES
DIRECTION DES RISQUES MAJEURS ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

Ref : 62188

35 69

ARRETE**Le Président du Conseil Départemental du Loiret****Composition de la Commission locale d'information auprès de la centrale
nucléaire de Dampierre-en-Burly - Actualisation**

Les Commissions Locales d'Information (CLI) ont une mission générale d'information, de suivi et d'expertise concernant le fonctionnement de l'installation nucléaire et son impact sanitaire, environnemental et économique, durant la vie de l'installation et au-delà.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière nucléaire qui a introduit un cadre législatif pour les commissions locales d'information auprès des sites nucléaires en France et notamment son article 22 ;

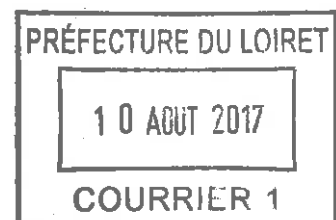
Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base et notamment ses articles 1^{er} et 5 ;

Vu la délibération n°D13 de l'assemblée départementale réunie en séance du 12 décembre 2008, définissant la composition en sièges de cette instance ;

Vu l'arrêté en date du 12 juillet 2016 définissant la composition nominative de la Commission ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser la composition de la commission suite à la nomination d'un nouveau Président et à d'autres modifications survenues depuis le 12 juillet 2016,

Sur proposition de Maud MICHEL, secrétaire de la Commission Locale d'Information auprès de la centrale nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Dampierre-en-Burly,

Arrête ou Décide

Article 1 : La Commission Locale d'Information auprès de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly est composée de 54 membres répartis en quatre collèges comme suit :

- 30 membres pour le collège des élus, au nombre desquels le Président de la Commission
- 6 membres représentants d'associations de protection de l'environnement œuvrant dans le département
- 7 membres représentants des organisations syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant les installations nucléaires de base intéressées ou les entreprises extérieures
- 11 membres du collège des personnes qualifiées ou représentants du monde économique

Les quatre collèges sont représentés de la manière suivante :

1 - Membres ayant voix délibérative (54 membres)

1.1 Au titre du collège des élus (30 membres)

1.1.1 Parlementaires (2 membres)

- Monsieur Claude de GANAY, Député du Loiret,
- Monsieur Jean-Pierre DOOR, Député du Loiret

1.1.2 Représentants du Conseil régional du Centre-Val de Loire (1 membre)

- Titulaire : Madame Christelle DE CREMIERS, Vice-présidente du Conseil régional
- Suppléant : Monsieur Christian DUMAS, Conseiller régional, Président de la Commission « Transports et Intermodalité, Transition énergétique et Environnement »

1.1.3 Représentants du Conseil départemental du Loiret (6 membres)

- Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Conseillère départementale du canton de Lorris
- Monsieur Claude BOISSAY, Conseiller départemental du canton de Beaugency
- Madame Line FLEURY, Conseillère départementale du canton de Sully-sur-Loire
- Madame Nadine QUAIX, Conseillère départementale du canton de Gien
- Monsieur Jean-Luc RIGLET, Conseiller départemental du canton de Sully-sur-Loire
- Monsieur Thierry SOLER, Conseiller départemental du canton de Saint-Jean-de-Braye

1.1.4 Représentants des communes (21 membres)

Commune de Bonnée :

- Monsieur Michel AUGER, Maire, titulaire
- Monsieur André LE BRETON, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Cerdon :

- Monsieur Jean-Claude FOUGEREUX, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Stéphane ARDELET, Conseiller municipal, suppléant

Commune de Coullons :

- Monsieur Philippe NICOLAS, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Alain AUBEL, Conseiller municipal, suppléant

Commune de Dampierre-en-Burly :

- Monsieur Serge MERCADIE, Maire, titulaire
- Monsieur Sylvain COUTANT, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Langesse :

- Madame Nadège CORCELLE, Maire, titulaire
- Monsieur Cyrille PRESSOIR, Adjoint au Maire, suppléant

Commune du Moulinet-sur-Solin :

- Madame Marie-Christine MEUNIER, Maire, titulaire

Commune des Bordes :

- Monsieur Gérard BOUDIER, Maire, titulaire
- Madame Nadine MICHEL, Adjointe au Maire, suppléante

Commune de Les Choux :

- Monsieur Pascal MENOUVRIER, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Didier BONGIBAUT, Maire, suppléant

Commune de Gien :

- Monsieur Michel TINDILLERE, Conseiller municipal, titulaire
- Madame Christelle de CREMIERS, Conseillère municipale, suppléante

Commune de Lion-en-Sullias :

- Monsieur Gilles LEPELTIER, Maire, titulaire
- Monsieur Thierry COUSTHAM, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Montereau :

- Monsieur Jacques HEBERT, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Jean DEBOUZY, Maire, suppléant

Commune de Nevoy :

- Monsieur Jean-François DARMOIS, Adjoint au Maire, titulaire
- Monsieur Michel BEEUWSAERT, Maire, suppléant

Commune d'Orléans :

- Madame Stéphanie ANTON, Adjointe au Maire, titulaire
- Madame Martine HOSRI, Conseillère municipale, suppléante

Commune d'Ouzouer-sur-Loire :

- Monsieur Michel RIGAUX, Maire, titulaire
- Monsieur Claude ZICKLER, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Poilly-lez-Gien :

- Monsieur Fabrice LEBAS, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Bernard PRIEUR, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Saint-Aignan-le-Jaillard :

- Monsieur Claude BOCH, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Jean-Pierre AUGER, Maire, suppléant

Commune de Saint-Benoît-sur-Loire :



- Monsieur Gilles BURGEVIN, Maire, titulaire
- Monsieur Francis BURET, Adjoint au Maire, suppléant

Commune de Saint-Florent-le-Jeune :

- Monsieur Claude BORNE, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Jean-Claude BADAIRE, Maire, suppléant

Commune de Saint-Gondon :

- Monsieur Philippe LANRIOT, Conseiller municipal, titulaire
- Monsieur Philippe MEYER, Conseiller municipal, suppléant

Commune de Saint-Père-sur-Loire :

- Monsieur Didier BERRUE, Conseiller municipal, titulaire
- Madame Yvette BOUCHARD, Conseillère municipale, suppléante

Commune de Sully-sur-Loire :

- Monsieur Alain FOURCAULT, titulaire
- Madame Alexandra DULAC-NOTTIN, Adjointe au Maire, suppléante

1.2 Au titre du collège des représentants d'associations de protection de l'environnement (6 membres)

- Le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs du Loiret ou son représentant
- Le Président de l'Association Centre pour la Revalorisation Environnementale de l'Entreprise ou son représentant
- Le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales du Loiret (UDAF Loiret) ou son représentant
- Le Président de l'Association pour le Contrôle et l'Information pour la Radioactivité (ACIRAD Centre) ou son représentant
- Le Président de l'Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en eau douce du Bassin Loire-Bretagne (AAPPBLB) ou son représentant
- Le Président de la Fédération du Loiret pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant

1.3 - Au titre du collège des représentants des organisations syndicales de salariés représentatives (7 membres)

- Le Secrétaire général de l'Union départementale des syndicats CGT ou son représentant
- Le Secrétaire général de l'Union départementale CFDT Loiret ou son représentant
- Le Secrétaire général de l'Union départementale FO des syndicats confédérés du Loiret ou son représentant
- Le Président de l'Union départementale de la CFTC ou son représentant
- Le Président de l'Union départementale CFE-CGC du Loiret ou son représentant
- Le Secrétaire départemental de l'UNSA ou son représentant
- Le Secrétaire général de la CFDT Chimie-Energie Centre-Val de Loire ou son représentant

1.4 - Au titre du collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique (11 membres)

- Le Président de la Chambre d'agriculture du Loiret ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loiret ou son représentant
- Le Président du Conseil départemental de l'Ordre des médecins du Loiret ou son représentant
- Le Président du Conseil régional Centre-Val de Loire de l'Ordre national des pharmaciens ou son représentant
- Le Directeur du Service régional Centre du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) ou son représentant
- Le Président du Groupe Régional de la Société Française d'Energie Nucléaire ou son représentant
- Le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours ou son représentant
- Le Président de l'Union départementale des Entreprises du Loiret ou son représentant
- Le Président du Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs ou son représentant
- Le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Loiret ou son représentant

2 - Membres ayant voix consultative**2.1 – Représentants de l'Autorité de Sûreté Nucléaire**

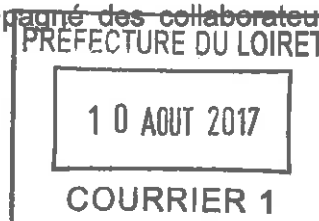
- Le chef de la division d'Orléans de l'ASN ou son représentant, accompagné des collaborateurs de son choix,

2.2 – Représentants des services déconcentrés de l'Etat

- Le Préfet de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret ou son représentant,
- Le chef du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile (SIRACED PC) ou son représentant,
- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire ou son représentant,
- Le Directeur départemental des territoires du Loiret ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la protection des populations du Loiret ou son représentant,
- Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire ou son représentant,
- Le médecin-chef du SAMU ou son représentant,
- Le Général du Groupement de Gendarmerie du Loiret ou son représentant.

2.3 – Représentants de l'exploitant de l'installation

- Le Directeur du CNPE ou son représentant, accompagné des collaborateurs de son choix.



Article 2 : Le Président de la Commission est Monsieur Claude BOISSAY, Conseiller départemental.

Article 3 : Monsieur Alain Fourcault, représentant de la commune de Sully-sur-Loire, est désigné Vice-président de la Commission, chargé de suppléer le Président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

Article 4 : La durée du mandat des membres désignés est fixée à 5 ans. Les membres de la commission qui perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été nommés cessent d'exercer ces fonctions. Leur successeur est nommé pour la durée du mandat restant à courir.

Article 5 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 12 juillet 2016 du Président du Conseil départemental relatif à la désignation des membres de la Commission locale d'information auprès de la Centrale de Dampierre-en-Burly.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour information à chacun des intéressés et à :

- Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Loiret
- Monsieur le Directeur de l'Autorité de Sûreté Nucléaire
- Monsieur le Directeur de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

Fait à ORLEANS LE 1 AOUT 2017



Le Président du Conseil Départemental
Hugues SAURY

Pour le Président du Conseil Départemental du Loiret
et par délégation,

Pauline MARTIN

Présidente de la Commission des Finances, des
Ressources Humaines et Ressources Déléguées

BORDEREAU D'ENVOI

COURRIER REÇU LE

21 AOUT 2017

DRIME

PREFECTURE DU LOIRET
Direction des Collectivités Locales
Contrôle de la Légalité

DESIGNATION DES PIECES TRANSMISES POUR LE CONTROLE DE LA LEGALITE	NOMBRE DE PIECES	OBSERVATIONS
3569 (62188) Composition de la Commission locale d'information auprès de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly - Actualisation	2	

Le 9 août 2017

A Orléans

L'accusé réception de l'autorité chargée du
contrôle de légalité est adressé à la
Direction du Conseil et des Affaires Juridiques

EN RETOUR, L'EXEMPLAIRE
PORTANT ACCUSÉ DE RECEPTION
PAR L'AUTORITÉ CHARGÉE
DU CONTRÔLE ADMINISTRATIF
DE LA LÉGALITÉ 10/08/2017

